

Les fonctionnaires de Maupassant

Avant de pouvoir vivre de sa plume, Maupassant a été employé (on ne disait pas encore fonctionnaire) d'abord au ministère de la marine, puis au ministère de l'instruction publique. De ses années passées au service de l'État, il a gardé des souvenirs très précis, qui lui ont permis de mettre en scène les employés de ministère avec un grand réalisme dans ses romans et nouvelles.

Contrairement à Courteline, son contemporain, qui peignait avec un humour féroce les travers et les ridicules des ronds-de-cuir, Maupassant nous les montre médiocres, sans rêves ni ambitions, infiniment petits-bourgeois dans leur esprit, mais dignes de compassion. Car s'ils sont ainsi, la faute en incombe à une société qui les prive de toute possibilité d'épanouissement. Et si nous avons encore des doutes sur les intentions réelles de Maupassant, la chronique qu'il publie dans *Le Gaulois* du 4 janvier 1882 nous ôte toute incertitude. Ce texte, souvent cité mais rarement lu dans son intégralité, est d'autant plus intéressant qu'il semble à bien des égards, avoir été écrit hier.

Maupassant apprend à ses contemporains qui l'ignorent, que les employés de bureau sont très souvent surdiplômés par rapport aux fonctions qui leur sont offertes et que les rémunérations sont infiniment modestes.

Sait-on ce qu'ils gagnent, ces bacheliers, ces licenciés en droit, ces garçons que l'ignorance de la vie, la négligence coupable des pères et la protection d'un haut fonctionnaire ont fait entrer, un jour, comme surnuméraires dans un ministère ?

Quinze ou dix-huit cents francs au début ! Puis, de trois ans en trois ans, ils obtiennent une augmentation de trois cents francs, jusqu'au maximum de quatre mille, auquel ils arrivent vers cinquante ou cinquante-cinq ans. Je ne parle point ici des très rares élus qui deviennent chefs de bureau.

En ce temps-là, pas de protection pour les fonctionnaires, totalement soumis à leur hiérarchie, et sans voie de recours possible. Et les syndicats leur étaient et pour longtemps encore, interdits, alors qu'ils étaient reconnus dans les faits pour les ouvriers, même s'ils n'avaient pas d'existence légale.

Cet homme est instruit, il respecte son éducation et se respecte lui-même. Ses diplômes l'empêchent de clouer des tentures ou de racler du plâtre, ce qui vaudrait mieux pour lui. S'il quittait sa fonction, que ferait-il ? Où irait-il ? On ne change pas d'administration comme d'atelier. Il y a les formalités. Il ne peut pas protester ; on le chasserait. Il ne peut même pas réclamer. Voici un exemple : Il y a quelques années, les employés de la marine, las de mourir de faim, de voir les Expositions universelles et l'augmentation générale du bien-

être faire tout renchérir, alors que leurs traitements demeuraient invariablement dérisoires rédigerent humblement une requête à M. Gambetta, président de la Chambre. Il y eut dans les bureaux un soupir d'espoir. Tout le monde signait. Des députés avaient promis, dit-on, d'intervenir. Or, la requête fut dénoncée, saisie, au nom de la discipline et au mépris de tout droit. L'amiral quelconque, alors ministre, fulmina des menaces de révocation pour les signataires, terrorisa l'administration tout entière. Que pouvait-on faire ? On se tut, et on continua à crever de misère.

L'époque abonde en exemples du mauvais emploi des compétences dans l'administration. Ainsi, Charles-Louis Philippe, le prolétaire des lettres. Bachelier scientifique, Philippe avait certes échoué à Polytechnique, mais il avait suivi l'enseignement des classes préparatoires. Et la Mairie de Paris n'avait rien trouvé de mieux que lui offrir, à titre de promotion, un emploi de piqueur au Service extérieur des concessions, chargé de surveiller le respect concessionnaire de l'emprise des terrasses des cafés sur les trottoirs, dans un arrondissement défini !

Maupassant évoque la vie sans espoir de l'employé, l'abrutissement d'un travail monotone dont l'individu ne perçoit pas la finalité, avec pour seule perspective la retraite

Alors on s'en va, plus misérable encore, avec l'infime pension de retraite. On se retire aux environs de Paris, dans un village à dépotoirs, où l'on meurt presque tout de suite de la brusque rupture de cette longue et acharnée habitude du bureau quotidien, des mêmes mouvements, des mêmes actions, des mêmes besognes aux mêmes heures.

Et Maupassant interpelle les membres du gouvernement et les parlementaires

Or, messieurs les gouvernants, vous savez ce que vaut le pain, et le reste, n'est-ce pas, puisque vous vous trouvez insuffisamment rétribués ? Vous admettez bien que les bureaucrates se marient comme vous, aient des enfants comme vous, s'habillent au moins un peu, sans fourrures, mais enfin aillent vêtus à leur bureau. Et vous voulez qu'aujourd'hui, avec deux mille cinq cents francs, moyenne des traitements, un homme ait une femme, deux mioches au moins - (un de chaque sexe, pour maintenir l'équilibre des unions futures et la population de la France, dont vous vous inquiétez), et que cet homme achète des culottes pour lui et son garçon, des jupes pour sa femme et sa fille. Calculons : loyer, cinq cents ; habillement et linge, six cents ; tous autres frais, cinq cents. - Il reste neuf cents francs justes, soit deux francs quarante-cinq centimes par jour pour nourrir le père, la mère et les deux enfants. C'est odieux et révoltant !

Une seule issue, l'avancement. Mais ce n'est pas en préparant des concours que le fonctionnaire parviendra à s'élever dans la hiérarchie. C'est uniquement par le fait du prince. Il faut se faire remarquer par la haute hiérarchie, et même réussir à approcher le ministre. C'est ce que raconte Maupassant dans *La parure*. On voit la femme d'un modeste fonctionnaire tenter de rivaliser avec la haute bourgeoisie au bal du ministre, et entraîner bien malgré elle le couple dans la déchéance.

La condition du fonctionnaire retraité n'est guère enviable, et Maupassant n'exagère pas lorsqu'il évoque *l'infime pension de retraite*. Ainsi, J-K Huysmans, qui, par prudence n'avait jamais abandonné son emploi de fonctionnaire, prend-il sa retraite en 1898. Entré au ministère des cultes comme employé de 6^e classe en 1866, il est parvenu au grade de chef de bureau au traitement de 6000 F par an¹. Après 32 ans de service, sa pension se monte à 2800 F annuels, soit un taux de remplacement de 46,7%. On imagine la pension d'un simple commis, vraisemblablement guère plus de 1000 F.

Maupassant, qui a dépeint la misère matérielle et morale des petites gens du pays de Caux, n'oublie pas la détresse des cols blancs. Ainsi, Patissot, l'employé besogneux des *Dimanches d'un bourgeois de Paris*, bien que se considérant comme un bourgeois, habite dans un logis sordide : « son unique fenêtre donnait sur une cour, une cour étroite, obscure, profonde, où les rats seuls eussent pu voir ses trois lanternes vénitiennes² ». On songe à Pécuchet, employé au ministère de la marine, qui ne disposait que d'une seule pièce, faisant office de chambre à coucher, de salon et de cabinet de travail, et dans laquelle un bureau de sapin. « placé juste dans le milieu, incommodait par ses angles³ ».

L'analyse de Guy de Maupassant apparaît singulièrement pertinente, à ceci près que sa comparaison entre les employés et les ouvriers est inexacte. S'il connaît bien les employés, la condition ouvrière lui est étrangère.

Sait-on ce que gagne aujourd'hui, dans Paris, un bon maçon ? - Quatre-vingts centimes l'heure. Soit huit francs par jour, soit deux cent huit francs par mois, soit deux mille cinq cents francs environ par an. Un ouvrier dans une spécialité quelconque ? Douze francs par jour. Soit trois mille sept cents francs par an ! Et je ne parle pas des habiles !

Les seuls ouvriers qu'il envisage sont des professionnels hautement qualifiés, des spécialistes recherchés, qui bénéficient à ce titre d'une relative liberté et sont correctement rétribués. Il ignore tout de la masse des travailleurs peu qualifiés, dont

1 Martial de Pradel de Lamase, *Mercure de France*, 15 oct. 1933.

2 Les *Dimanches d'un bourgeois de Paris*, Ollendorf, 1918, p. 105, 106. (Œuvres complètes de Guy de Maupassant)

3 Flaubert, Gustave. Bouvard et Pécuchet, chap. 1.

les conditions de vie sont très dures, voire misérables. Pour ce qui est des employés de l'État, il identifie parfaitement les problèmes : multiplication des surdiplômés sur des emplois peu qualifiés, faible attractivité des carrières, lenteur de l'avancement, soumission à un pouvoir hiérarchique dépendant lui-même étroitement du politique. Il dénonce aussi des procédures de recrutement qui conduisent le candidat à devoir accepter (ce fut son cas) pendant un temps relativement long, un emploi non rétribué de surnuméraire, avant de se voir offrir un emploi pérenne. Les employés que Maupassant nous décrit, et qu'il connaît bien pour avoir été l'un des leurs, ont des salaires d'ouvriers et des logements d'ouvriers mais ils se considèrent comme des bourgeois parce qu'ils ont fait quelques études, en général littéraires, et qu'ils ne se salissent pas les mains, et c'est là leur grande erreur.